

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	26 (1976)
Heft:	1/2
Artikel:	Libéralisme et concept de liberté dans l'espace supérieur rhénan (1814-1848)
Autor:	Oberlé, Raymond
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-80737

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBÉRALISME ET CONCEPT DE LIBERTÉ DANS L'ESPACE SUPÉRIEUR RHÉNAN (1814-1848)

Par RAYMOND OBERLÉ

En 1602 le Magistrat de Mulhouse écrit dans une lettre adressée à l'ambassadeur français à Soleure «ce que les hommes honnêtes et vertueux ont toujours désirés, illustre et magnifique Seigneur, de demeurer en un pays et de vivre en une cité en laquelle le saint nom de liberté ne fust ni faux ni mensonger¹». C'est un des rares documents qui au cours de ce XVII^e siècle emploie avec un accent aussi pathétique le mot de liberté. Ce vocable se trouve plus fréquemment, et pour cause, au cours du XVIII^e siècle, surtout à partir des années 1740-50. Nous le trouvons même avec une instance particulière dans la bouche du chancelier Josué Hofer quand il harangue la bourgeoisie assemblée à l'église Saint-Etienne à l'occasion des «Schwörtage»². Ce haut dignitaire de la petite république explique alors, et il y revient dans ces allocutions, le bonheur de vivre dans une ville où la liberté est le premier souci du Magistrat. Notons que Mulhouse est alors dirigée, comme bien des cantons et villes suisses, par une «oligarchie», que le clivage entre manants et bourgeois de plein droit et bourgeois privilégiés est très accusé, que l'intolérance religieuse écarte de la ville de culte réformé aussi bien les catholiques que les luthériens. La liberté que glorifie le célèbre greffier-Syndic correspond à l'idéal d'un type de société bien définie et qui est loin d'être libérale. Le sens du mot liberté est encore bien restreint.

Ce n'est qu'un siècle plus tard que naît le terme «libéralisme». Le vocable est mentionné pour la première fois, en 1823, par le lexicographe français Boiste (1765-1824). On finit par parler d'époque libérale, du libéralisme bourgeois, d'une monarchie libérale, d'une noblesse libérale... On est libéral ou adversaire du libéralisme. On

¹ Le Magistrat de Mulhouse à l'ambassadeur du roi de France à Soleure, Mulhouse, Arch. municipales, doc. N° 6336.

² Schwörtagesreden 1741 à 1796, Arch. municipales IIB 37a.

le défend ou on le combat. Que signifie ce terme ? D'après Littré «le libéral est l'homme qui aime la liberté», toujours d'après le même auteur la «liberté est ce qui est opposé à captivité, à clôture, ce qui conditionne l'homme qui n'appartient à aucun maître». Il faut avouer que la réponse de Littré ne saurait nous satisfaire. Cependant une citation tirée des œuvres de l'abbé Raynal († 1796) nous apprend que «la liberté est la propriété de soi. On distingue trois sortes de libertés, la liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique c'est-à-dire la liberté de l'homme, celle du citoyen et celle du peuple». Certes cette précision d'un encyclopédiste nous donne des orientations, mais il faut encore constater que la difficulté demeure. Il est vrai que le libéral Benjamin Constant se rallie à la constatation de l'abbé Raynal quand il écrit dans le *Journal des Débats*: «J'ai voulu la liberté sous diverses formes», mais nous ne sommes pas moins perplexes de lire dans le Journal intime à la date du 13 mai 1815: «Soirée chez l'empereur, causé longtemps avec lui, il entend très bien la liberté.»³ La question demeure qu'entendent les libéraux par liberté.

I. Complexité et ambiguïté

Pour connaître la représentation que se fait cette société de l'idée de liberté il faudrait suivre une double démarche; étudier ce qu'en disent les maîtres à penser à cette époque, et comment l'entend la masse, l'ensemble de la collectivité. L'œuvre des écrivains, je pense à Balzac, à Erckmann-Chatrian, à Gottfried Keller, contient des thèmes dominants, des figures représentatives. L'étude des auteurs en vogue et des journalistes considérés comme des libéraux est riche de renseignements. Quelle fut leur audience, dans quel milieu ont-ils eu le plus de succès? Les archives judiciaires compléteraient le diagnostic de ce milieu car les interrogatoires, les plaidoyers permettent de lever un voile. Les archives parlementaires ne sont pas moins importantes par leurs renseignements.

Or, on est obligé de constater qu'il n'y a pas un dogme incontesté. Il y a incertitude, ambiguïté parce que le libéralisme est un

³ J. GOUJELOT, *L'idée de liberté dans la pensée de B. Constant*, Melun, 1942.

de ces mots en «-isme» comme tant d'autres mots parents de la langue française, et qui est des plus abstraits. On croit en connaître le contenu, en réalité il nous échappe. Il désigne une doctrine que l'on croit cohérente, organisée, couvrant différents domaines, la politique, l'économie, la religion, le droit, l'art, la philosophie, or il n'en est rien. Dans le libéralisme il y a une vision globale du monde, c'est une idéologie, on se trouve devant un état d'esprit, «une Weltanschauung». Or, comme toutes les doctrines, le libéralisme a sa vie propre: il naît, il s'use, il s'effrite, se diversifie dans le temps et dans l'espace⁴.

Tout mouvement intellectuel peut être représenté sur une carte. Pour le libéralisme nous voyons tout de suite que son terroir de prédilection est assurément l'Angleterre et la Hollande, puis la France et l'Allemagne de l'ouest et du sud ainsi que certains cantons suisses. Cette question d'espace est intéressante et doit être prise en considération.

Nous examinerons surtout le libéralisme à partir de 1814, mais le libéralisme est né bien avant. L'apparition du terme en 1823 n'est que la consécration d'une réalité qui s'impose dès 1815, date charnière dans l'histoire de la pensée politique et sociale, notamment dans l'espace rhénan. La doctrine se trouvera confrontée aux réalités d'un espace géographique où s'opère une transformation politique, mais aussi économique et sociale. Ces deux préalables: espace et temps, conditionnent le libéralisme et le diversifient singulièrement. Il y a un libéralisme anglais, un libéralisme français, un libéralisme italien, un libéralisme rhénan, un libéralisme suisse⁵. Il n'y a pas uniformité. Dans un continent morcelé, divisé politiquement et où les confessions séparent les pays et les couches sociales, les doctrines ne peuvent avoir les mêmes résonnances, l'espace et le temps les modèlent différemment. La difficulté de donner une définition générale,

⁴ H. J. LASKI, *Le libéralisme européen du Moyen-Age à nos jours, essai d'interprétation*, Paris, 1950. – H. K. GIRWETZ, *The evolution of liberalism*, New-York, 1953. – G. GURWITCH, *L'idée de droit social. Histoire doctrinale depuis le XVII^e s. jusqu'à la fin du XIX^e s.*, Paris, 1932. – P. HUTURBISE, «Liberalisme et libéralismes», in *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol XXIX (1959), p. 423–435.

⁵ GUIDO DE RUGGIERO, *Geschichte des Liberalismus in Europa*, Munich, 1930.

permanente, du mot liberté à l'époque du libéralisme tient au contexte économique et social, intellectuel et philosophique d'un siècle en évolution rapide. On parle de révolution technique, de l'ère du machinisme, de la révolution industrielle et de bouleversements sociaux. On cherche des solutions aux problèmes auxquels est confrontée la société en mutation – de nouveaux évangiles souvent chimériques et utopiques sont proclamés, les mots n'ont plus la même signification dans ce brassage d'idées⁶. Constatons le changement du cadre économique et social.

II. Aspects du Libéralisme

Entre 1815 et 1870 se situe ce que l'on appelle communément «la révolution industrielle». Il convient cependant de préciser la signification de cette expression. Le poids du passé pèsera longtemps sur l'économie, sur l'agriculture, sur l'industrie et sur le commerce. L'attelage ne disparaîtra pas d'un jour à l'autre. Le cocher concurrencera encore un certain temps le rail.

L'ère industrielle, le démarrage, ou «take off», se déclenchera au XVIII^e siècle en Angleterre, au début du XIX^e siècle en France, entre 1801 et 1830 en Suisse^{6bis} et à partir des années 1840–1850 en Allemagne. Mais la primauté du secteur agricole reste longtemps la caractéristique de l'économie de l'Allemagne du Sud-ouest aussi bien qu'en Suisse. En 1822 par exemple, il n'y a que 7% de la population qui est occupée dans le secteur industriel. Le morcellement des terres à la suite d'une forte poussée démographique constraint beaucoup de jeunes à l'émigration.

⁶ Pour CHARLES CONSTANTIN le libéralisme est «une tendance à réduire les droits historiques ou traditionnels d'un pouvoir central, l'autorité d'une collectivité, la rigueur d'une doctrine positive au profit de l'individu, de ses droits rationnels, de ses aspirations naturelles, de ses façons personnelles de penser et d'agir». «Libéralisme catholique», in *Dictionnaire de théologie catholique*, p. 426, note 6. Pour MEDLICOT, «l'individu a certains droits inaliénables qu'il possède du simple fait qu'il soit un être humain. – W. N. MEDLICOTT, «Liberalism», in *Chamber's Encyclopedia*, New edition, London, vol. 8, p. 503, col. 1.

^{6bis} J. F. BERGIER, *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*, Berne, 1974.

En 1851, par contre, la situation est en pleine évolution, les usines se sont multipliées, le réseau ferroviaire a été développé. La vie urbaine a pris un essor insoupçonné par l'implantation d'industries et la concentration de la main-d'œuvre. Fribourg, Mannheim, Stuttgart, Lörrach, Munich, Ulm, sont en pleine expansion, spécialisées dans la production d'objets manufacturés⁷. En 1822 le rapport entre le nombre des artisans et des fabricants était au Wurtemberg de 99,82 contre 0,18 pour 100 personnes occupées dans le secteur artisanal et industriel. Mais en 1860 le rapport entre la population occupée dans l'agriculture à celui de l'industrie est de 60 à 40. En 1846 on comptait au Wurtemberg 24 machines à vapeur, en 1872 leur nombre s'élève à 845. 15,5% de la population est occupée en Bade et au Wurtemberg dans le secteur industriel. L'entrée dans le Zollverein était devenue un stimulant pour les fabricants de Bavière, de Bade et du Wurtemberg. Il est certain que l'esprit d'entreprise et le dynamisme bourgeois ont été admirablement stimulés par les gouvernements. Quoi qu'il en soit la classe bourgeoise reste le moteur de cette «révolution économique». Elle pratiquera non seulement un style de vie nouveau, elle imposera avec sa conception économique son idéologie politique.

Dans la conception héritée du moyen-âge, chaque groupe social avait une tâche à remplir. Au groupe sont reconnus des droits et imposés des devoirs particuliers. Le noble ne payait pas d'impôts, mais il assurait gratuitement la justice et devait le service militaire à ses frais, et c'était une lourde charge. L'Eglise distribuait l'instruction et l'assistance.

Dans la suite des temps, la recherche du gain se substituait à cette idée de service, toutes les institutions étaient peu à peu corrompues, mais les priviléges subsistaient sans que continuent d'être fournies les prestations qui les justifiaient. Le fossé entre les privilégiés et les non privilégiés s'élargissait puisque l'élément actif, qui selon Siéyès, n'était «rien» prétendait être «tout», conscient de son importance dans l'Etat, ambitieux et impatient de prendre une

⁷ W. FISCHER, «Staat und Gesellschaft in Baden im Vormärz». — W. ZORN, «Gesellschaft und Staat in Bayern des Vormärz», in W. CONZE, *Staat und Gesellschaft im deutschen Vormärz 1815–1848*, Stuttgart, 1970.

relève qu'il estimait nécessaire et juste. Un nouveau clivage social s'opère à la suite de la mutation économique. La bourgeoisie d'affaire, manufacturière et commerciale, a une conception de vie différente de celle de la masse salariale désemparée, à la suite du déracinement géographique et social. Le langage que parlent ces groupes, bientôt opposés, fait usage de mots qui n'ont pas toujours la même signification.

La transformation de l'économie entraînait une restructuration de la population et, par voie de conséquence, créait des mentalités nouvelles avec leurs exigences. Cette révolution est fondée sur deux préalables :

1. *La liberté économique*. Les contraintes corporatives sont combattues et abolies. Il appartenait à la Révolution française de réaliser la réforme. La substitution du climat de liberté et d'égalité au régime de règlementation et de priviléges est amorcée implicitement dès la nuit du 4 août 1789. On y proclama l'égalité de tous les Français, le droit de parvenir aux emplois, à acquérir la propriété, à exploiter une industrie. Le décret d'Allarde (2 au 17 mars 1791) établit la liberté économique par l'article 7 qui précise : «à compter du 7 août prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon». Or la liberté industrielle ne devait être introduite en Allemagne du sud et en Suisse que par étapes. Amorcée en 1804 en Bavière, en 1807 et 1808 en Bade, en 1828 au Wurtemberg, elle ne fut en fait réalisée entièrement qu'en 1862 par la «Allgemeine Deutsche Gewerbeordnung», donc avec un sensible retard sur les législations anglaise et française.

En quoi consiste cette liberté économique ? Au point de vue juridique, elle suppose le droit de propriété, c'est-à-dire le pouvoir d'user d'une chose et d'en retirer, d'une façon *exclusive* et *perpétuelle* toute l'utilité qu'elle est susceptible de procurer. Elle implique forcément la propriété des instruments de production et inclut la faculté de céder et de transmettre. La propriété est un bien exclusif et perpétuel, le propriétaire a seul le pouvoir d'utiliser son bien. Le libéralisme économique est un individualisme économique, puisque toute activité économique n'a pas seulement pour but le bonheur et l'enrichissement de l'individu, mais toute activité écono-

mique doit être exercée par les individus, le rôle de l'Etat est réduit au strict minimum. Mais cette liberté économique suppose la liberté politique.

2. La liberté politique. La classe bourgeoise, cette classe «conquérante» selon l'expression de Morazé⁸, combat l'arbitraire et tout ce qui menace, sous quelque forme que ce soit, ce qui pourrait menacer l'épanouissement de la personnalité. Les libéraux ne constitueront pas un parti dans le sens actuel du terme. Le parti impose une conduite, un ralliement à un évangile, il donne des mots d'ordre, des directives qui sont des impératifs. Le libéralisme ne milite pas pour une forme de gouvernement précise. L'essentiel est que le gouvernement se limite à régler les affaires au mieux des intérêts de tous, qu'il assure le progrès sans écraser l'individu, puisque la voix de chacun doit être entendue.

Méfiants à l'égard de l'Etat et de toute tendance arbitraire, à laquelle ce dernier pourrait céder, les libéraux exigent de l'Etat:

1. La discréption sinon un certain effacement. Les libéraux sont réticents, voire sceptiques, à l'encontre des gouvernements qu'ils jugent moins capables que les individus d'assurer les intérêts des particuliers. Ces derniers sont plus aptes à défendre leurs affaires que toute instance gouvernementale. Le rôle de l'Etat consiste essentiellement dans le maintien de l'ordre et dans la sauvegarde des lois par la justice et la police.

2. Le respect de la légalité. En vertu du droit naturel inné dans chaque individu, l'Etat doit le respect de la personnalité. Il y a, selon les libéraux, primauté du droit privé sur le droit public. Ce qui touche aux intérêts inhérents à l'homme n'est pas du domaine de l'Etat. L'Etat ne peut plus être un «legibus solutus», mais une puissance contrôlée. La notion de *Rechtsstaat* doit se substituer à la notion dépassée du *Machtsstaat*.

Le caractère dominant de tout le libéralisme, celui que l'on trouve dans sa conception politique et juridique, est donc le respect de la personnalité. Benjamin Constant est clair à ce sujet: «J'ai dé-

⁸ CH. MORAZÉ, *Les bourgeois conquérants*, Paris, 1957.

fendu pendant 40 ans le même principe de liberté en tout, écrit-il, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique, et par liberté j'entends le triomphe de l'individualité».

Le libéralisme se trouve incontestablement au seuil de toute la pensée politique du XIX^e siècle, il atteste, on ne saurait le contester, l'éclatement de la société médiévale.

Il convient à présent d'évoquer les fondements de cette idéologie que nous avons essayé de caractériser dans ses traits les plus marquants. Or, il y en a qui sont d'ordre philosophique, d'autres d'ordre historique. Les premiers se situent à l'échelle européenne, les seconds touchent particulièrement l'Allemagne du Sud-Ouest et la Suisse.

III. Les fondements du libéralisme

Le fondement philosophique⁹.

Le libéralisme est issu de la pensée du XVIII^e siècle. Il y a filiation et continuité entre le siècle des Lumières, l'*Aufklärung*, et le libéralisme. Celui-ci hérite des philosophes :

1. La croyance en la toute-puissance de la raison.
2. La foi en la nature humaine.
3. L'exaltation de l'individu, dégagé de tout lien social.

1. *La croyance en la toute puissance de la raison humaine.* Sur ce point il s'agit bien du développement d'un mouvement qui remonte à la Renaissance. Celle-ci avait fait de l'homme un être qui veut comprendre, elle a ouvert la voie à cet immense progrès de l'intelligence qu'est la pensée moderne. Mais Descartes, qui avait formulé le programme du monde nouveau, avait eu la prudence de mettre des limites aux entreprises de la raison. Il s'inclinait devant les croyances religieuses et se soumettait à la morale et à l'ordre établi.

⁹ E. FAGUET, *Le libéralisme*, Paris, 1908. — M. GIRARD, *Le libéralisme en France de 1814 à 1848, doctrine et mouvement*, Paris, 1967. — E. MIREAUX, *Philosophie du libéralisme*, Paris, 1950. — F. PERROUX, «Libéralisme et libertés», in *Mélanges économiques dédiés à René Gonnard*, Paris, 1946. — A. VACHET, *L'idéologie libérale*, Paris, 1970.

Louis XIV mort, les gens de la Régence rejettentront ces fragiles barrières et discuteront de tout. Que l'on songe seulement à Voltaire. La raison souveraine ne prétend plus seulement soumettre le monde physique mais également le monde social et, pour ce faire, elle suit tout naturellement la même méthode abstraite, discursive, géométrique. Les sciences sociales vont se constituer, par l'emploi d'une méthode étroitement rationaliste et déductive.

Que les sciences aient abouti à la conclusion que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes lorsque les autorités s'abstinent, et qu'elles aient recommandé une politique de non-intervention, ce n'est probablement pas un accident (Wolff, Thomasius).

2. *La foi en la nature humaine.* L'*Aufklärung* a répandu le principe des dispositions naturelles de l'homme d'où découlent les exigences de liberté, de confiance en l'homme, la croyance au fondement naturel de l'Etat par un contrat. Les relations de l'Etat découlent de ce contrat fondé sur le droit naturel¹⁰. Pufendorf, professeur à l'Université de Heidelberg, avait nourri son enseignement de ce principe. Thomasius et Wolff s'en inspirèrent.

3. *L'exaltation de l'individu.* Si la pensée du XVIII^e siècle est rationnelle et optimiste, elle est également individualiste. Au regard de cette doctrine, il n'y a pas de vérité absolue. La vérité n'est qu'une opinion, elle est dans l'homme, dans la liberté de son jugement, elle ne relève que de son libre examen.

Le rationalisme appliqué aux questions sociales: l'optimisme, l'individualisme, tels sont dans l'ordre de la pensée les fondements de la doctrine qui se développe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui se ramène essentiellement à la croyance en la liberté. Cette doctrine est l'héritage que le siècle des Lumières transmettra au siècle suivant.

Là où l'*Aufklärung* avait pu pénétrer dans les esprits se développera plus aisément le libéralisme. A ces tendances s'était ajoutée à la fin du siècle l'influence de Kant qui commençait à se répandre

¹⁰ D. MORNET, *La pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, 1929. — P. HAZARD, *La crise de la conscience européenne*, Paris, 1935.

dans les Universités. Les milieux kantiens considéraient que la politique, loin de soulever des problèmes qu'auraient seuls à résoudre souverains et ministres, exige au contraire l'éducation morale du citoyen qui seule assure à la liberté une base solide. L'éthique sera longtemps liée à l'idée de liberté.

La philosophie de l'*Aufklärung* n'a pas développé sur le terrain des idéologies politiques en Suisse et en Allemagne la même force corrosive qu'en France. Mais elle a préparé les mentalités, car l'*Aufklärung* avait gagné bien des esprits dans les universités du sud de l'Allemagne, à Heidelberg (Bade), à Stuttgart et à Tübingen (Wurtemberg) et aussi à Munich en Bavière¹¹. A Bâle le libéralisme se développera sur cette souche. M. Im Hof a montré, et avec quelle autorité, l'impact de l'*Aufklärung* en Suisse et le rayonnement de l'*Helvetische Gesellschaft*¹².

Il y a eu passage d'un monde idéologique à un autre, passage particulièrement accéléré par trois événements historiques qui influencèrent la pensée dans l'espace rhénan.

- La révolution américaine.
- La révolution française.
- La politique napoléonienne.

1. *La révolution américaine.* Très caractéristique est la prise de position du Wurtembergeois Frédéric Christophe Schubart (1702 à 1782) qui n'a pas manqué de proclamer son enthousiasme pour les révoltés d'Amérique contre l'oppression anglaise. Des tendances républicaines se manifestent chez plusieurs écrivains après 1775. Les publicistes éveillèrent dans certaines couches de la population l'intérêt pour la cause de la liberté.

2. *La révolution française.* Plus marquante fut cependant l'influence de la Révolution française. Certes cette influence est contestée par des historiens contemporains. Dans son livre *L'Allemagne et la Révolution française*, Jacques Droz a montré les différents courants qui agitèrent alors l'Allemagne après 1789. L'influence du Bâlois Peter Ochs en Suisse est patente.

¹¹ E. HÖLZLE, «Bruch und Kontinuität im Werden der deutschen modernen Freiheit», in TH. MAYER, *Das Problem der Freiheit*, Constance, 1955.

¹² U. IM HOF, *Aufklärung in der Schweiz*, Berne, 1970.

Il est certain que les mouvements parisiens n'ont pas fait naître la pensée libérale dans l'espace rhénan. L'influence de Montesquieu et de Rousseau y était déjà très grande au XVIII^e siècle. Les journaux et les nombreuses gazettes ainsi que les loges maçonniques avaient éveillé et sensibilisé les esprits. Nous ne citerons qu'un exemple : on dut constituer en 1789 en Bade une commission chargée de parcourir la campagne et de recueillir les doléances des habitants. La rédaction des cahiers de doléances en France n'est donc pas passée inaperçue. Les projets de réforme abondèrent. Les réticences et les réserves se multiplièrent, même dans les rangs des libéraux après 1792. Charles de Rotteck, le grand libéral badois, n'approuvait manifestement pas les excès de la Terreur. Certes, des sympathies pour la Révolution revinrent après le 9 thermidor.

3. L'occupation napoléonienne. L'occupation napoléonienne allait marquer profondément le sud-ouest de l'Allemagne ainsi que la Suisse, d'abord territorialement : les trois pays, Bade, Wurtemberg et Bavière bénéficièrent de la politique impériale qui trouve son expression dans les traités de Lunéville (1801), le Recès de Ratisbonne (1803) et le traité de Presbourg en 1805. Le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg optinrent en 1803 la dignité de princes électeurs. Le margraviat de Bade s'accrut de l'évêché de Constance, des possessions de la rive droite du Rhin appartenant à l'évêché de Spire (Bruchsal et Philippsbourg), de Heidelberg et de Mannheim. Il s'y est ajouté le Brisgau. Le duc de Wurtemberg eut la dignité royale par le traité de Presbourg. Grâce aux acquisitions qui lui furent consenties, le pays doubla sa surface et sa population passa de 600 000 à 1 400 000 habitants.

Le prince électeur de Bavière obtint lui aussi la dignité royale, les acquisitions de territoires tels le Tyrol, le Vorarlberg et celui de l'évêché de Passau consolidèrent la position du royaume face aux prétentions de l'Autriche. Des contingents de Bade, de Wurtemberg et de Bavière combattirent avec les armées impériales. Des liens multiples unissaient cette partie de l'Allemagne au grand empire. Mais ce qui a marqué bien plus profondément la Suisse et ces trois pays allemands, ce sont les réformes réalisées sous l'influence française ; je ne citerai que pour mémoire la réforme administrative et

judiciaire. Le code civil fut introduit en Bade par le conseiller Brauer et la justice fut unifiée (1810). L'administration fut unifiée et centralisée. Le service des Postes, jusque là exploité par les princes de Thurn et Taxis, fut nationalisé. L'enseignement fut entièrement réorganisé et simplifié. Les trois confessions, catholique, luthérienne et juive furent placées sur un pied d'égalité. Le Wurtemberg s'inspira des mêmes principes centralisateurs. Le roi Frédéric dirigea avec énergie la délicate entreprise d'unifier un pays composé de parties diverses et différentes. Le principe de la centralisation administrative fut aussi appliqué en Bavière¹³. Les douanes intérieures furent supprimées, l'administration financière fut calquée sur le système français par l'introduction des quatre contributions directes: la *Grundsteuer*, la *Haussteuer*, la *Gewerbesteuer* et la *Dominialsteuer*.

Certes cette centralisation renforça d'abord singulièrement le pouvoir princier, mais la suppression de nombreuses prérogatives attachées aux ordres privilégiés ne put que favoriser par la suite le libéralisme¹⁴.

L'*Aufklärung*, les événements historiques, le bouleversement économique ont justifié le caractère prométhéen de l'individu et abouti à une nouvelle société. Le libéralisme définit cette société qui concrètement s'identifie: «sur le plan politique, par la démocratie parlementaire; sur le plan économique, par le capitalisme industriel de petites et moyennes unités; sur le plan social, par l'accession au pouvoir et la domination de la bourgeoisie; sur le plan culturel, par les libertés de pensée et d'expression; sur le plan moral, par l'individualisme ...»¹⁵.

¹³ F. SCHNABEL, *Deutsche Geschichte im 19. Jahrhundert*, Bd. II.

¹⁴ W. BUSSMANN, «Zur Geschichte des deutschen Liberalismus im 19. Jahrhundert», in *Historische Zeitschrift*, 186 (1958), p. 527. – H. HEFFTER, *Die deutsche Selbstverwaltung im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1950. – E. R. HUBER, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. 1 et 2, Mayence, 1957.

¹⁵ J. FOLLIET, «La troisième révolution», in *Chronique sociale de France*, N° 65, 1957, p. 11.

IV. Le Concept de Liberté: Evolution et Contradictions

La pensée des Lumières ainsi que les expériences vécues sont les fondements du libéralisme. Elles précisent l'idée de liberté tout en contribuant à hâter son évolution. On parle d'abord et longtemps de la Liberté dans les écrits du XVIII^e siècle et jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle. L'unité de la pensée libérale est un dogme incontesté. La Liberté est une, elle apparaît «comme un mythe au même titre que l'unité de progrès». La Liberté est une pour les philosophes, pour Locke, pour Rousseau, pour Diderot, pour Wolff, ainsi que pour Thomasius, mais aussi pour leurs disciples, M^{me} de Staël, Benjamin Constant, Karl von Rotteck, Welcker, Nebenius¹⁶. Cette notion se dégage de l'article II de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui spécifie que «les droits sont la liberté, la propriété, la sûreté». Le terme se présente avec la même signification dans la devise révolutionnaire «Liberté, Egalité, Fraternité». Il est aussi employé avec ce même contenu dans les manifestations du *Sempacher Verein*, dans les réunions de la *Société helvétique* reprises dès 1819 aux bains de Schinznach. On y trouve Paul Ustery, Edouard Pfyffer, d'Orelli, Henri Zschokke, tous fidèles à l'idée de liberté¹⁷. C'est dans ce sens que Gottfried Keller écrit: «la cause de la liberté est celle de l'humanité». Le mot a donc une signification très générale. La section de Lausanne du *Zofingerverein*¹⁸ verse des dons en argent en faveur des Grecs luttant pour les «grands principes de la civilisation et de la liberté». L'idée de liberté contient pour tous ceux qui emploient le terme l'affirmation de l'autonomie,

¹⁶ H. ZEHNTER, *Das Staatslexikon von Rotteck und Welker*, 1929. – E. SCHIB, *Die staatsrechtlichen Grundlagen der Politik Rottecks*, Bâle, 1927.

¹⁷ J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération Suisse*, t. IV et V, Berne, 1929. – E. ERMATINGER, *Dichtung und Geistesleben der deutschen Schweiz*, Munich, 1933. – G. GUGGENBÜHL, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*. Bd. II, Zurich, 1948. – U. IM HOF, *Geschichte der Schweiz*, Stuttgart, 1974.

¹⁸ A. BAUMGARTNER, *Gallus Jac. Baumgartner, Landammann von St. Gallus und die neuere Staatsentwicklung der Schweiz (1797–1869)*, Freiburg i. B., 1892. – U. BERNINGER, *Geschichte des Zofingervereins. Kulturbild aus dem schweizerischen Studentenleben des neunzehnten Jahrhunderts*, 2 vol., Bâle, 1895 et 1907.

de l'indépendance de l'homme. Cette liberté prend un double aspect. Elle est interne, c'est le libre arbitre. Les travaux de Kant ont marqué des générations de penseurs. La liberté est aussi externe. Elle consiste dans l'affirmation de l'autonomie et de l'indépendance de l'individu par rapport à l'autorité politique et sociale. Cette conception de la liberté découle de la condition naturelle de l'homme. L'homme doit être libre de toute autorité artificielle, arbitraire, parce qu'il a en lui le principe de la liberté. Les libéraux s'accrochent par la suite surtout à cet aspect et le concept de liberté prend alors une coloration politique. Il devient facilement anti-étatique; cependant cette idée de la liberté ne conduit pas à l'individualisme qui exige la souveraineté de l'individu¹⁹. Benjamin Constant, F. C. Dahlmann, O. von Gierke, H. Preuss acceptent l'Etat et sa souveraineté mais avec réserve.

Le libéralisme lie la liberté et l'égalité, considérant à l'instar de Rousseau que «la liberté ne peut exister sans elle». La Déclaration des Droits de l'Homme associe les deux notions quand elle proclame que «les hommes naissent libres et égaux en droit». L'égalité libérale est inséparable de la Liberté. L'idée de liberté a aussi un fondement éthique. Les professeurs, députés dans les Chambres badoises et wurtembergeoises, placent leurs devoirs d'élus au-dessus de leurs intérêts et défendront leur idéal de liberté au risque d'encourir la suspension²⁰. L'examen des discours de Troxler et d'Orelli témoigne que le Libéralisme est plus qu'une pensée politique et économique.

A l'idée de liberté est aussi liée celle de bonheur. Avec raison Saint-Just constate que «l'idée de bonheur est une idée nouvelle en Europe». La liberté est indispensable pour accéder à ce bonheur. Pour Benjamin Constant elle en est le moyen. Les libéraux ont la conviction qu'une Constitution assurera ce bonheur puisque l'acte constitutionnel garantit la liberté. Dans les cantons helvétiques tout

¹⁹ E. FOURNIÈRE, *Essai sur l'individualisme*, Paris, 1901. – J. GUYOT, *La démocratie individualiste*, Paris, 1907. – R. HUBERT, «Essai sur l'histoire de progrès», in *Revue d'histoire de la philosophie et d'histoire générale de la civilisation*, 2 et 3 (1934–35).

²⁰ J. DROZ, *Les révolutions allemandes de 1848*, Paris, 1957. – ID., *Le libéralisme rhénan, 1815–1848*, Paris, 1940.

comme dans les pays de la région rhénane, on exige une Constitution au nom de la liberté et du bonheur.

L'Alsace, région rhénane française, bénéficiait dès 1814 de la Charte octroyée par Louis XVIII. Celle-ci ne pouvait ne pas prendre égard à la pensée libérale et bourgeoise des années 1789. Or cette même Charte inspire les constitutions des trois Etats d'Allemagne du sud, la Bavière (26 mai 1818), le Grand Duché de Bade (26 août 1818)²¹ et le Wurtemberg, qui accordent à leur tour des constitutions d'inspiration libérale, et on trouve dans toutes l'esprit de Montesquieu et de Rousseau, de même qu'on trouve dans l'esprit des cantons suisses, la présence de la pensée de Rousseau et des survivances du droit germanique²². Toutes ces Constitutions sont des compromis plus ou moins heureux entre le passé et le présent, entre le «gute, alte Recht» et les aspirations de la pensée des Lumières. Le Libéralisme sera obligé, à la suite des tendances conservatrices qui inspirent les gouvernements de la Restauration, de descendre dans l'arène politique. Dans tous les pays rhénans l'aristocratie mènera la lutte, tout comme le font les anciennes familles patriciennes établies à Berne, à Lucerne, à Fribourg et à Soleure. Pourtant on assistera peu à peu à l'éclatement et à la diversification de ce qu'on commence alors à désigner de libéralisme²³. Struve, Brentano, Herker, se distancent de Welker, d'Itzstein et de Bassermann. En 1843, les députés au *Landtag* badois se groupent d'après leur

²¹ HEINRICH HERBERT, «Über den Einfluss des Westens auf die Badische Verfassung von 1818», in *Baden im 19. und 20. Jahrhundert*. — K. V. FRICKER und TH. v. GESSLER, *Geschichte der Verfassung Württembergs*, Stuttgart, 1869. — LOTHAR L. GALL, *Der Liberalismus als regierende Partei. Das Grossherzogtum Baden zwischen Restauration und Reichsgründung*, Wiesbaden, 1968.

²² C. HILTY, *Die Bundesverfassung der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Berne, 1891. — FR. FLEINER, *Entstehung und Wandlung moderner Staatstheorien in der Schweiz*, Zurich, 1916. — A. FICKER, *Montesquieu und Rousseaus Einfluss auf den vormärzlichen Liberalismus Badens*, Leipziger hist. Abhandlung, Heft 37, Leipzig, 1914.

²³ *Libéralisme et concept de liberté dans l'espace supérieur rhénan, 1815 à 1848*, Actes du colloque international organisé par le Centre d'Etudes et de recherches rhénanes de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Mulhouse en 1973.

appartenance politique, c'est symptomatique. L'idée de liberté s'est propagée dans des classes sociales qui jusqu'alors n'avaient pas été ouvertes à la pensée du siècle des philosophes.

Elle se propage par les associations comme le *Tugendbund* ou *Charlottenburger Verein*, par les *Turnvereine* de Jahn, par le *Bund der Jungen* et il se manifeste dans la fête de la Wartburg organisée par les *Burschenschaften*. Le vocable liberté a encore le sens général hérité des penseurs du XVIII^e siècle. Mais à partir de 1823–1827, on constate un libéralisme différent, un libéralisme plus concret. L'idée de liberté a évolué, son contenu est plus pragmatique. Ce terme couvre les conceptions les plus diverses de l'idée de liberté. Et voici qu'on est obligé d'accrocher au substantif des épithètes pour en préciser la portée. On distingue le libéralisme intellectuel caractérisé par l'esprit de tolérance, mais qui n'est pas le propre des libéraux; le libéralisme économique qui s'oppose au dirigisme, il sera le fondement du capitalisme; enfin le libéralisme politique qui s'oppose au despotisme, il sera le fondement doctrinal du système représentatif, de la démographie. Certes on parlera encore de la liberté mais de plus en plus on parle des libertés. Le combat pour les libertés oppose en Bade von Reitzenstein et von Marschall aux ministres à tendance réactionnaire. Ils seront toujours soutenus par von Rotteck, Welcker et Itzstein. Au Wurtemberg les partisans des libéraux von Wangenheim, le libraire Cotta et le poète Uhland mèneront à leur tour la grande lutte²⁴.

Les événements parisiens de juillet accéléreront l'évolution des tendances libérales dans les Etats d'Allemagne du sud et dans les cantons helvétiques: en témoigne le succès du Hambacherfest et la prolifération des nombreuses associations dont certaines sont secrètes. Les *Leseklubs* et *Pressevereine* propagent des idées libérales, procèdent par leur activité à la formation politique de nouvelles couches sociales. L'association *Junge Deutschland* et la *Gesellschaft für Menschenrechte* ainsi que les exilés qui se retrouvent en Suisse ou en France, tel le *Deutscher Bund der Geächteten*, touchent un large

²⁴ S. SPENDER, *Au delà du libéralisme*, Paris, 1945. – J. TOUCHARD, *Histoire des idées politiques*, Paris, 1959. – J. DROZ, *Histoire des doctrines politiques en France*, Paris, 1963.

public autant par leurs tracts que par leur activité épistolaire. Si les libéraux de l'ancienne école, voulaient s'en tenir à l'égalité des droits et ne se montraient nullement disposés à accorder aux masses une participation étendue au gouvernement, la génération nouvelle qui parle au nom des libertés manifeste d'autres exigences. Elle songe à établir la souveraineté du peuple, la démocratie. Le libéralisme du *Vormärz* est différent de celui des années 1815–1818. Radicaux et démocrates se rallient à un idéal différent de la partie bourgeoise. L'idéal de liberté a évolué avec la prise de conscience des milieux ruraux aussi bien en Bade et en Bavière que dans les campagnes suisses: en attestent les programmes de réforme lancés à Uster, à Olten, à Berthoud et à Bubendorf. Le libéralisme s'imposait, triomphait de l'esprit réactionnaire; mais déjà il se trouvait confronté, en Suisse comme en Allemagne, à de nouvelles idéologies, la pensée unitaire nationale.

Considérant l'Etat comme l'aboutissement de l'évolution organique d'un peuple et non pas comme un ensemble composé d'éléments disparates, le libéralisme devait accepter l'idée d'une communauté unifiée dans un Etat libre, garant de la liberté de chacun. L'unité nationale devait reposer sur la liberté. Voici que nous retrouvons le vocable de liberté dans son sens général.

Fidèles à leur idéal, les libéraux ne se rallieront ni au projet des conservateurs qui préconisaient une confédération d'Etat (*Staatenbund*), ni au projet des radicaux qui envisageront la création d'un Etat unitaire; ils militeront pour l'Etat fédéral (*Bundesstaat*). Les libéraux des années 1840 n'exprimeront en général plus les mêmes craintes à l'égard de l'Etat que leurs prédécesseurs du début du siècle. Des choix s'imposeront bientôt, unité ou liberté²⁵.

Rotteck préféraila liberté sans unité à l'unité sans la liberté. La génération qui suivra aura un concept de liberté différent. Le sentiment patriotique l'emportera et l'on verra des libéraux allemands convaincus prendre des attitudes apparemment contradictoires.

²⁵ H. DIETZEL, *Das neunzehnte Jahrhundert und der Liberalismus*, Bonn, 1900. – L. v. WIESE, *Der Liberalismus in Vergangenheit und Zukunft*, Berlin, 1917. – L. v. MIESE, *Der Liberalismus*, Jena, 1927. – FREDERICO FEDERICI, *Der deutsche Liberalismus*, Zurich, 1946. – M. FREUND, *Der Liberalismus*, Stuttgart, 1965.

toires. Ces mêmes libéraux qui de prime abord sympathisaient avec la cause polonaise approuveront son écrasement. Gervinus se ralliera à la poussée nationaliste. Bien des libéraux auront une attitude identique dans la question des duchés danois, ils se rangeront derrière la Machtpolitik. Ni Dahlmann, ni Robert Blum ne s'opposeront à la flambée nationaliste. Le libéralisme sera abandonné par ceux qui s'y étaient ralliés parce que le concept de liberté avait évolué et qu'une idéologie plus dynamique les supplantait. Les contradictions s'accumulent dans d'autres domaines. Le libéralisme reste lié à une catégorie sociale, la bourgeoisie, qui maintient en France, comme dans les Etats rhénans, le cens électoral et sépare suivant le critère de la fortune citoyens actifs et citoyens passifs. Le culte de la liberté n'empêche pas les libéraux d'être anticléricaux; par ailleurs, partisans du «laisser faire, laisser passer», ils ne préconisent pas moins une politique rigoureusement protectionniste quand leurs intérêts sont menacés. Le patronat mulhousien, réputé pour son libéralisme politique, écoute Saint-Simon et Fourrier, mais exige une sévère réglementation douanière pour se protéger de la concurrence anglaise. D'une façon générale, opposé à toute ingérence de l'Etat, les libéraux n'hésitent pas à faire appel à sa protection dès que ses entreprises connaissent des difficultés²⁶. Les ambiguïtés et les contradictions affaiblissent le libéralisme et le concept de liberté modifie son contenu. Traitant du libéralisme, un auteur contemporain a pu intituler son ouvrage *Die Tragödie des deutschen Liberalismus*²⁷. Le même drame se joue en France comme en Allemagne. Le libéralisme est écrasé par le Césarisme bismarckien et l'autoritarisme napoléonien. Seule la Suisse a pu, après la crise du Sonderbund, s'engager dans une voie plus sereine.

Formuler une définition acceptable du concept de liberté s'avère hasardeux quand on considère que l'on traite une période aux profondes et intenses mutations économiques, sociales et psychologiques. Au cours de cette époque de révolution industrielle, de restructurations sociales, la langue véhiculaire reste certes la même,

²⁶ *Histoire de Mulhouse* sous la direction de M. G. LIVET et R. OBERLÉ, à paraître.

²⁷ F. SELL, *Die Tragödie des deutschen Liberalismus*, Stuttgart, 1953.

mais le contenu des mots se modifie, les ambiguïtés s'accentuent et les ruptures s'approfondissent.

Pourtant l'espace rhénan garde son originalité par son particularisme, particularisme alsacien, personnalité helvétique à la tradition séculaire d'indépendance, enfin, les Etats d'Allemagne du sud que W. Riehl désigne avec mépris de «*Zufallstaaten*» mais dont la pensée libérale est en avance sur celle des autres Etats allemands. Trois facteurs auront renforcé le particularisme de ces Etats du sud : l'esprit de la Confédération du Rhin; ce que le baron von Stein appelle le «sultanisme» des monarques; enfin le voisinage de la France. Les mêmes facteurs sont intervenus dans cette région rhénane, il est vrai avec des décalages chronologiques et avec des intensités différentes. Toujours est-il que le libéralisme a subi les mêmes attaques et connu le même drame. Mais le drame du libéralisme ne continuera pas moins à travers l'Histoire²⁸.

Le drame réside dans les abandons et les trahisons certes, mais aussi dans la lutte toujours reprise, lutte continue contre tout ce qui peut mutiler la personnalité humaine, l'absolutisme, le despotisme, le corporatisme, le dirigisme, l'étatisme, le collectivisme, le socialisme et le communisme. Là réside aussi la grandeur de l'idéologie libérale qui a toujours été obligée de se redéfinir pour défendre l'individu devant l'agressivité d'un monde qui n'a pas su sortir de ses crises morales, politiques et économiques. Faut-il désespérer de ne pouvoir saisir, dans sa mobilité, ce concept de liberté? Non, parce que le concept de liberté anime et justifie l'histoire de la civilisation, il est l'écran sur lequel se projette l'idée que les générations se sont fait de l'homme.

²⁸ FR. HENNING, «Frühgeschichte des deutschen Liberalismus», in *Geschichte des deutschen Liberalismus*, Köln, 1966.